

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 février 2024
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-septième session
New York, 24 juin-12 juillet 2024

Activités non législatives**Activités prévues pour la période à compter du 1^{er} janvier 2024****Note du Secrétariat****Additif****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Activités prévues	3



I. Introduction

1. La présente note présente brièvement les activités non législatives que le secrétariat de la CNUDCI a prévues au cours de la prochaine période considérée. Les activités effectivement menées au cours de cette période feront l'objet d'un rapport qui sera soumis à la Commission à sa cinquante-huitième session, en 2025. Les activités mentionnées dans la note du Secrétariat sur les activités de coordination ([A/CN.9/1176](#)) ne sont pas abordées dans la présente note.
2. L'année 2024 marque le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises¹ et le dixième anniversaire des normes de transparence de la CNUDCI (à savoir la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités² et le Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités³, y compris le Registre sur la transparence prévu à l'article 8 du Règlement (voir [A/CN.9/1174/Add.4](#))). Le secrétariat prévoit des activités pour célébrer ces anniversaires tout au long de l'année 2024⁴.
3. En outre, comme il est d'usage, des journées de la CNUDCI seront organisées tout au long de l'année en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans les États arabes⁵. Si les thèmes des Journées de la CNUDCI peuvent varier en fonction de la demande et de l'intérêt d'une région particulière ou d'un coorganisateur, le secrétariat de la CNUDCI s'efforce de faire figurer en bonne place dans le cadre de ces manifestations au moins un texte de la CNUDCI dont l'anniversaire est célébré en 2024 (voir paragraphe précédent).
4. La plupart des activités se dérouleront en ligne ou selon des modalités hybrides, ce qui permettra au personnel du secrétariat de participer à un plus grand nombre de manifestations et d'étendre la portée de ces dernières. Nombre de ces activités seront menées par l'intermédiaire du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique.
5. Les réunions annuelles relatives au fonctionnement du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT) (voir [A/CN.9/1174/Add.3](#)) comprendront, comme il est d'usage, des réunions du Comité d'orientation du CLOUT et des correspondants nationaux et contributeurs volontaires du CLOUT. Des informations à ce sujet seront communiquées en temps voulu aux parties prenantes concernées.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1511, n° 26119, p. 3.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 3208, n° 54749.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 17 (A/68/17)*, annexe I.

⁴ Par exemple, à l'occasion de la Conférence d'arbitrage V de l'Université d'Alexandrie et du Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international (CRCICA) sur l'efficacité dans l'arbitrage international (Le Caire, 29 février 2024) ; et de l'édition 2024 des Journées de l'arbitrage de Vienne, organisées conjointement avec le Centre international d'arbitrage de Vienne (Vienne, 6 juin 2024). Une publication sur les normes de transparence de la CNUDCI est également prévue. S'agissant de la Convention sur la prescription, voir notamment le document [A/CN.9/1174/Add.3](#) qui évoque la possibilité de publier une compilation des décisions relatives à la Convention figurant dans le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI.

⁵ Par exemple, en 2024, les Journées de la CNUDCI pour l'Amérique latine et les Caraïbes se tiendront en Équateur sur le thème des frontières numériques du commerce international (Quito, 22 janvier 2024) ; et les Journées de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique seront consacrées à l'intelligence artificielle, les obstacles rencontrés et les possibilités qu'elle offre dans le cadre de l'arbitrage international et organisées en coopération avec l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai, l'Université Fudan, l'Université de sciences politiques et de droit de Chine orientale, la Commission d'arbitrage de Shanghai et la Moot Alumni Association (Shanghai (Chine), 5 mars 2024).

II. Activités prévues

6. Au cours de la prochaine période considérée, le secrétariat de la CNUDCI prévoit d'organiser les manifestations suivantes ou d'y participer :

Questions générales

- a) Atelier sous-régional de droit international, organisé par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU pour les pays francophones d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien (Djibouti, 13-15 février 2024) ;
- b) Manifestations sur la numérisation, les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) et d'autres sujets liés à la CNUDCI organisées dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), au Pérou en 2024 ;
- c) Conférences organisées dans le cadre du Master en droit commercial international du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (Turin (Italie), avril-mai 2024) ; et
- d) Conférence internationale sur la législation commerciale internationale, les tendances et les perspectives, organisée par l'Université du Qatar (Doha, 24 avril 2024).

Règlement des différends

- a) Manifestation conjointe avec le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) sur le Code de conduite destiné aux arbitres dans des procédures de règlement de différends relatifs à des investissements internationaux (Washington, 18 janvier 2024) ;
- b) Conférence sur l'arbitrage en temps de guerre et autres crises, organisée par l'Institut allemand de l'arbitrage (Petersberg (Allemagne), 23 et 24 février 2024) ;
- c) Forum juridique international de Hongqiao, coorganisé par la Commission d'arbitrage de Shanghai et le Bureau de justice de Minhang (Shanghai (Chine), 1^{er} mars 2024) ;
- d) Conférence sur le règlement des différends dans un monde en pleine évolution, les nouvelles tendances et les nouvelles possibilités, organisée par le Centre saoudien d'arbitrage commercial (Riyad, 6 mars 2024) ;
- e) Conférence internationale sur le règlement des différends et la gestion des risques 2024 sur l'utilisation des services professionnels de médiation pour les PME, organisée par l'Institut international de règlement des différends et de gestion des risques (Hong Kong (Chine), 8 mars 2024) ;
- f) Conférence sur les traités d'investissement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Paris, 11 mars 2024) ;
- g) Trente et unième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Vienne, 22-28 mars 2024) (voir [A/CN.9/1174/Add.7](#)) ;
- h) Séminaire en ligne sur les normes éthiques applicables aux arbitres internationaux, organisé par l'Association de droit international d'Italie (Milan (Italie), 12 avril 2024) ;
- i) Journées de l'arbitrage en Azerbaïdjan, organisées par l'Association d'arbitrage de l'Azerbaïdjan (Bakou, 25 et 26 avril 2024) ;
- j) Conférence sur les organisations internationales et la réforme du droit international de l'investissement, organisée par l'Université d'Édimbourg (Édimbourg (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 16 mai 2024) ;
- k) Journées de l'arbitrage de Vienne (Vienne, 7 et 8 juin 2024) ;

- l) Concours de plaidoiries en matière de médiation (Vienne, 5-7 juillet 2024) ;
- m) Académie de la CNUDCI et Semaine de la Convention de Singapour (Singapour, 26-30 août 2024) ;
- n) Treizième conférence sur les modes alternatifs de résolution des conflits en Asie et dans le Pacifique (Séoul, 30 octobre 2024) ; et
- o) Session extraordinaire de la CNUDCI sur les modes alternatifs de règlement des litiges (Séoul, 1^{er} novembre 2024).

Commerce électronique

- a) Dialogue de consultation sur le commerce électronique international avec le secteur public du Kazakhstan, coordonné par le Centre du commerce international (Astana, 16 janvier 2024) ;
- b) Troisième réunion du Conseil consultatif des entreprises de l'APEC et du Conseil consultatif des entreprises du réseau de commerce électronique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Bangkok, 25 janvier 2024) ;
- c) Conférence sur les frontières du droit et de la technologie, organisée par l'École supérieure de droit de l'Université de Nagoya (Nagoya (Japon), 14 février 2024) ;
- d) Manifestations parallèles sur le commerce électronique lors de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Abou Dhabi, 26-29 février 2024) ;
- e) Atelier sur les contrats intelligents et l'économie numérique, organisé par le Gouvernement vietnamien (Hanoï, 28 février 2024) ;
- f) Conférence sur les plateformes numériques, les défis juridiques et politiques en la matière, organisée par l'Université d'études étrangères de Guangdong en coopération avec le Ministère chinois du commerce (Guangzhou (Chine), 1^{er} mars 2024) ;
- g) Atelier en ligne sur la numérisation des documents commerciaux et les cadres juridiques en la matière, organisé par la Chambre de commerce internationale du Royaume-Uni dans le cadre du projet de numérisation du commerce ASEAN-Royaume-Uni (4 mars 2024) ;
- h) Conférence sur les actifs numériques, le droit privé, les règles et la pratique en la matière, organisée par l'Université de Leeds (Leeds (Royaume-Uni), 13 et 14 mai 2024) ;
- i) Semaine du commerce sans papier de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et manifestations parallèles (Bangkok, 3-7 juin) ; et
- j) Atelier conjoint sur la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (LTDTE)⁶, organisé par le Gouvernement cambodgien et la Banque asiatique de développement (BAsD) (Phnom Penh, date à confirmer).

Droit de l'insolvabilité

- a) Manifestation sur le renforcement des capacités des juges et des représentants de l'insolvabilité en Arabie saoudite, organisée par la Commission des faillites de l'Arabie saoudite (Riyad, 4 et 5 mars 2024) ;

⁶ Publication des Nations Unies (2018).

b) Quatorzième colloque judiciaire multinational sur l'insolvabilité INSOL/CNUDCI/Groupe de la Banque mondiale (San Diego (États-Unis d'Amérique), 21 et 22 mai 2024) ;

c) Forum sur la réforme des systèmes de faillite en Asie (FAIR), organisé par INSOL International et le Groupe de la Banque mondiale, avec l'appui officiel de la CNUDCI et du Fonds monétaire international, organisé par le Ministère de la justice de Singapour (Singapour, 26 et 27 septembre 2024) ; et

d) Ian Fletcher International Insolvency Law Moot 2024 (voir [A/CN.9/1174/Add.7](#)).

MPME

a) Atelier en ligne OCDE-Égypte sur la création d'une infrastructure de données pour l'analyse de la productivité et de la dynamique des entreprises (4 mars 2024) ; et

b) Conférence organisée par la Banque d'Italie sur l'accès au crédit des MPME (Rome, 8 mars 2024).

Passation des marchés publics et partenariats public-privé (PPP)

a) Atelier sur le cadre juridique applicable aux PPP en Tunisie, organisé par le Programme de développement du droit commercial du Bureau des affaires juridiques du Département du commerce des États-Unis (Tunis, 9 janvier 2024) ; et

b) Conférences organisées par le Centre international de formation de l'OIT dans le cadre du Master en gestion des marchés publics pour le développement durable (Turin (Italie), avril 2024).

Vente internationale de marchandises

a) Conférence pour marquer l'adhésion de l'Arabie saoudite à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980)⁷ (CVIM), coorganisée avec l'Université Prince Saud, le Centre national de compétitivité d'Arabie saoudite et la SCCA (Riyad, 5 mars 2024) ; et

b) Réunion annuelle et conférence du Conseil consultatif de la CVIM (Pavie (Italie), octobre 2024).

Droit des transports

a) Onzième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, organisé par la BASD et la CESAP (Samarcande (Ouzbékistan), 1^{er}-5 avril 2024) ; et

b) Manifestation de haut niveau célébrant la Convention des Nations Unies sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires (New York, 2022)⁸, organisée par le Gouvernement de Malte (La Valette, 19 juin 2024).

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1489, n° 25567, p. 3.

⁸ Résolution 77/100 de l'Assemblée générale, annexe.